



Janvier 2009 — n° 28

Organisation du comité directeur p 3

Principales décisions p 4

Informations p 5

Renouvellement de la délégation p 6

Assurances p 7

Nouvelle charte graphique p 8



En préambule...

Un mandant débute avec cette année 2009 et il faut essayer de prendre de nouvelles habitudes. Nous devons utiliser au maximum les technologies actuelles, plus rapides et plus économiques.

Dans le cadre de la politique de préservation de notre environnement et de réduction des charges importantes liées à l'expédition de documents fédéraux, le comité directeur a décidé de limiter les éditions "papier" et vous transmettra désormais le maximum d'informations par le site Internet de la FFCT. C'est pourquoi ce **numéro 28 de Cycl@net est le dernier que vous recevrez par courrier postal. Il en est de même du bulletin fédéral n°111**, compte rendu de l'assemblée générale, qui accompagne cet envoi.

En effet, à partir de maintenant, toutes les publications officielles de la Fédération (Bulletin fédéral et Cycl@net) se feront par l'intermédiaire du site ffct.org

Dès sa réalisation, l'un ou l'autre de ces documents sera disponible dans l'espace licencié du site fédéral. Vous serez prévenu par courrier électronique de sa mise sur le site.

Il est donc nécessaire que chaque président de club fournisse à la Fédération une adresse e-mail à jour. Il semble évident que, dans chacun des 3100 clubs affiliés à la FFCT, il existe au moins une personne qui dispose d'une adresse e-mail.

Je demande aux présidents de comités départementaux d'aider le siège fédéral dans la réalisation du fichier d'adresses mail des clubs en envoyant (avec l'accord des clubs bien entendu) les listes d'adresses qu'ils utilisent pour leur correspondance par Internet.

Seuls seront encore réalisés sur un support papier les documents de vote pour l'assemblée générale : bulletin fédéral spécial assemblée générale, bulletins de vote, présentation des candidats ...

En cas de réel problème, vous pouvez contacter le siège fédéral.

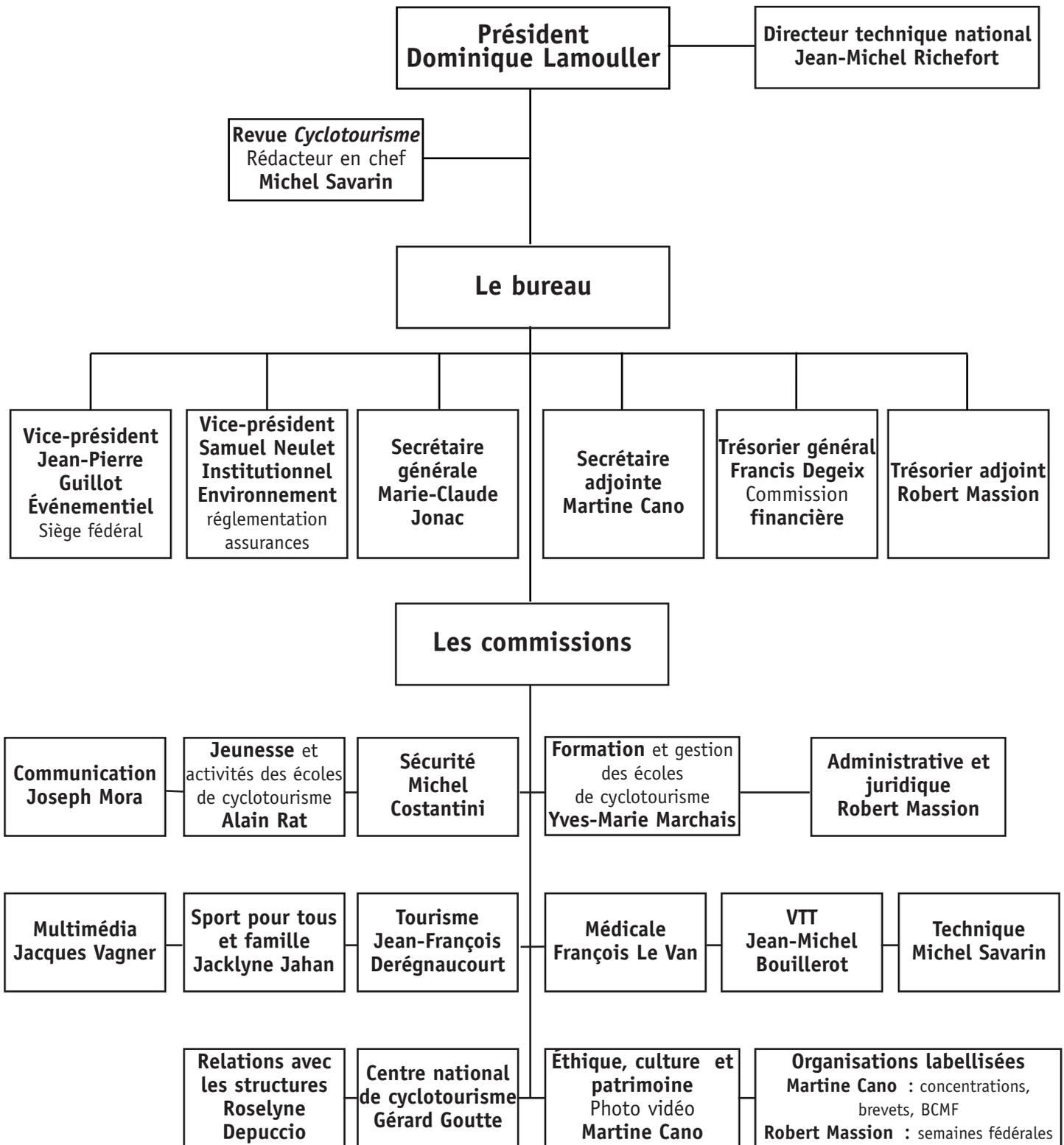
Je compte sur votre participation et votre compréhension et je vous en remercie par avance.

Je vous souhaite une très bonne saison de cyclotourisme.

Marie-Claude Jonac
Secrétaire générale



Organisation du comité directeur



Principales décisions

MISE EN PLACE DU COMITÉ DIRECTEUR 2009-2012

Les nouveaux élus procèdent à l'élection des membres du bureau puis des présidents de commissions. L'organigramme du nouveau comité directeur est présenté en page 3 de ce Cycl@net.

Le comité directeur valide l'attribution des signatures de chèques aux membres du bureau suivants : Dominique Lamouller, Francis Degeix, Jean-Pierre Guillot et Marie-Claude Jonac.

Des chargés de mission sont désignés par le comité directeur dans les domaines suivants : Jacques Fournat pour la sécurité routière, Pierre Felgines pour la réglementation tourisme, Gérard Hamon, conseiller auprès du bureau fédéral et Suzanne Besse, conseiller juridique.

RELATIONS COMITÉ DIRECTEUR – SIÈGE FÉDÉRAL

La présentation du personnel du siège fédéral est faite par Nicolas Leroy, directeur. Un organigramme est distribué et commenté.

Un deuxième organigramme faisant apparaître les relations entre élus et permanents sera élaboré.

FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DIRECTEUR

Les consignes pour un bon fonctionnement du comité directeur sont données aux membres nouvellement élus. Des instructions détaillées concernant les représentations fédérales que chacun pourra être amené à faire sont abordées. Les réunions prévues pour 2009 sont confirmées, rappelons ce calendrier :

- vendredi 16 et samedi 17 janvier,
- vendredi 13 et samedi 14 mars,
- vendredi 5 et samedi 6 juin,
- vendredi 18 et samedi 19 septembre,
- vendredi 6 et samedi 7 novembre.

CANDIDATURES POUR LES COMMISSIONS

Conformément aux règlements fédéraux une commission est composée de son président aidé de quatre membres dont les candidatures sont validées par le comité directeur. La constitution définitive des commissions interviendra lors de la réunion de mars. Toutefois, le point est fait sur les candidatures reçues jusqu'à ce jour. Un appel est lancé dans le présent Cycl@net afin de compléter quelques commissions (voir page 5).

PROJET FÉDÉRAL 2009-2012

Comme précisé lors de l'assemblée générale les grandes lignes du projet fédéral pour le mandat qui débute s'appuient sur le document « Agir pour le cyclotourisme ».

Quelques points qui seront abordés lors du séminaire des ligues et des comités départementaux sont évoqués, un ordre du jour détaillé parviendra aux structures dans les semaines qui viennent.

Dans le cadre de la démarche de progrès initiée il a deux ans, un document interne reste à finaliser. Le comité directeur confirme l'existence du groupe de travail composé de :

Dominique Lamouller, Mario Bellini, Roselyne Depuccio, Jean-Claude Durrenbach, Pierre Grand-Moursel, Jacques Guelton, Marie-Claude Jonac, Anne Lalagüe, Gilbert Pelloux, Jacques Tissot

FINANCES

Le comité directeur décide de reconduire pour l'année 2009 les aides ponctuelles accordées aux ligues et comités départementaux. Rappelons les sommes attribuées :

- pour les ligues, 1700 euros pour la formation et / ou la tenue de salons régionaux,
- pour les comités départementaux, 400 euros pour les organisations mises en place dans le cadre de la Fête du cyclotourisme.

MANIFESTATIONS NATIONALES

Une seconde concentration des Chérubins sera organisée pour Pentecôte 2009 au Lac de Bairon, Le Chesne (08), ligue Champagne Ardenne.

Rappelons la première concentration organisée à la même date, à Tocane en Dordogne.



Réunion des 16 et 17 janvier 2009

L'organisation d'une **concentration à CLUNY (71) pour Pentecôte 2010** est accordée.

Création du label fédéral « Appel des pyrénéens », souvenir Léon Creusefond

Il s'agit d'une concentration organisée alternativement par la ligue Aquitaine et la ligue des Pyrénées. Le comité directeur a accordé le label de concentration nationale à cette manifestation.

ASSURANCES

Le comité directeur décide de reconduire pour 2009 les « **randonnées estivales** ». La convention annuelle FFCT - Organisateur sera mise à jour. L'assurance option E (gratuite) est reconduite en 2009 par les MMA.

Assurance des sorties officielles d'un club

Le code du sport (art L. 321-1 et L. 321-2), la jurisprudence et le risque encouru pendant les sorties de club sont des éléments non négligeables à prendre en compte. Nous devons informer l'ensemble de nos clubs du danger "d'accepter" des participants non licenciés FFCT, sans assurance valide dans le cadre des sorties club. Un texte est publié en page 7 de ce document.

Informations

FORMATION DES TRACEURS DE CIRCUITS AVEC GPS

Le but est de mettre en ligne des parcours VTT. Pour cela il est nécessaire de faire des relevés sur le terrain au moyen de GPS d'où la nécessité de former des traceurs de circuits. Des formations vont être mises en place en 2009.

Les dates et lieux proposés sont les suivants :

Base VTT du Périgord Noir (Vitrac - 24) : 7 - 8 février,

Base VTT du Plateau de Crussol (Boffres - 07) : 28 fév - 1er mars,

Base VTT des Simonots (Saxi-Bourdon - 58) : 28 - 29 mars,

Centre national de cyclotourisme (Aubsson-d'Auvergne - 63) : 8 - 9 mai.

Le public concerné : les animateurs des bases VTT, les responsables comités départementaux et/ou des bénévoles volontaires. Il y aura un maximum de 8 personnes par formation. Ces formations sont intégrées dans le calendrier des formations 2009.

SÉMINAIRE DES LIGUES ET COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

En ce début de mandat, un séminaire de formation sera organisé à Paris avec les présidents de structures. Deux week-ends sont proposés afin de répartir en deux groupes et ainsi travailler avec une assistance moins nombreuse.

Les 21 et 22 mars seront réunis les présidents de ligues et les présidents de comités départementaux des ligues suivantes :

Aquitaine, Auvergne, Côte d'Azur, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Limousin, Picardie, Poitou-Charentes, Provence-Alpes, Pyrénées, Rhône-Alpes.

Les 28 et 29 mars seront réunis les présidents de ligues et les présidents de comités départementaux des ligues suivantes :

Alsace, Basse-Normandie, Bourgogne, Bretagne, Champagne-Ardenne, Île-de-France, Lorraine, Nord - Pas-de-Calais, Haute-Normandie, Orléanais, Pays de la Loire.

APPEL À CANDIDATURE, COMMISSIONS NATIONALES

Un certain nombre de candidatures sont déjà parvenues à la Fédération. Si vous souhaitez faire partie d'une commission nationale vous devez adresser votre candidature par écrit (voie postale ou électronique) à l'attention du président de la FFCT, Dominique Lamouller. Des commissions manquent de candidatures, il s'agit des commissions Communication, Centre national de cyclotourisme et Structures.

Renouvellement de la délégation

Extrait de l'**arrêté du 15 décembre 2008 accordant la délégation prévue à l'article L. 131-14 du code du sport** paru au Journal Officiel de la République Française n°0304 du 31 décembre 2008 – NOR : SJSV0830794A

La ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative,

Vu le code du sport, notamment ses articles L. 131-14 et R. 131-25 ;

Vu les avis du Comité national olympique et sportif français en date des 3 et 17 juillet, 10 septembre, 28 octobre, 12 novembre et 9 décembre 2008,

Arrête :

Article 1

La délégation prévue à l'article L. 131-14 du code du sport susvisé est accordée à compter du 1er janvier 2009 jusqu'au 31 décembre 2012 aux fédérations sportives désignées ci-après pour la pratique de la discipline sportive ou des disciplines connexes indiquées :

....

Fédération française de cyclotourisme, cyclotourisme : *activité touristique à vélo dont la pratique sportive s'exerce au cours de manifestations qui comportent le triptyque tourisme, sport santé, culture, sans recherche de la plus grande vitesse et sur un parcours à effectuer dans un laps de temps maximum déterminé.*

Article 2

Le directeur des sports est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 15 décembre 2008.

Pour la ministre et par délégation :

Le directeur des sports,

Bertrand Jarrige

Assurances

ASSURANCE DES SORTIES OFFICIELLES D'UN CLUB

Les sorties officielles d'un club

Elle sont organisées par le club et réservées à ses licenciés, aux licenciés FFCT de clubs amis ou voisins et dans le cadre de "l'option A" à l'accueil de futurs licenciés pendant 3 sorties consécutives en présence d'un dirigeant du club ou d'un cadre fédéral. Pendant ces sorties, tous les autres participants présents et le club ne sont pas assurés.

Obligation d'assurance liée aux activités sportives

En application de l'article L.321-1 du Code du sport, un club doit obligatoirement souscrire pour l'exercice de son activité des garanties d'assurance couvrant sa Responsabilité civile, celle des préposés et celle des pratiquants du sport.

Recherche de responsabilité

Du fait de l'absence de réciprocité dans les assurances sportives, les licenciés d'autres fédérations (FFC, FSGT, UFOLEP, etc.) ne sont pas assurés. Leur présence dans les sorties officielles organisées par un club n'est pas souhaitable. Il est vivement conseillé d'indiquer dans toutes communications internes et externes du club [calendrier(s), panneau(x) d'affichage, article(s) dans la presse] pour qui sont réservées les sorties organisées par le club (voir le 1^{er} paragraphe).

En cas d'accident

Après un accident aux conséquences corporelles graves, l'acceptation systématique de la présence des "mêmes invités" peut conduire une juridiction à les considérer comme des "membres de fait" du club, ce qui engagera la responsabilité du club prévue à l'art L. 321-2 pour défaut d'assurance et à se conformer à la jurisprudence en la matière pour condamner le club à verser des indemnités souvent importantes qui viendront s'ajouter à la sanction pénale prévue pour absence de souscription des garanties d'assurance.

Le verdict d'un tribunal ne tiendra pas compte de la convivialité, il appliquera les textes en vigueur.

Une proposition

Il est suggéré aux responsables des sorties de relever avant le départ de chaque sortie la liste des participants non licenciés FFCT indiquant le nom, le prénom, la fédération d'origine et de préciser le nom et le prénom de ceux accueillis dans le cadre de l'option A.

A savoir

Les non licenciés FFCT non compris les bénéficiaires de l'assurance option A, profitant des services d'un club mettent en péril le système de protection juridique du club, ce qui peut entraîner la recherche de la responsabilité directe du président.

DIFFUSION DE MUSIQUE

Principe de base

Selon l'article L. 122-5 du Code de la propriété intellectuelle, seules les diffusions musicales privées, gratuites se déroulant exclusivement dans le cadre de famille, ne nécessitent pas l'autorisation des auteurs. Dans tous les autres cas, l'autorisation de la SACEM (Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Musique) est nécessaire.

Mode de diffusion de musique

- musique vivante : orchestre, artistes, musiciens, etc ...
- musique enregistrée : disques, CD, DVD, bandes magnétiques, etc ...

Autorisation de la SACEM

Une autorisation est à demander pour les bals, thés dansants, concerts, spectacles de variétés, repas dansants, repas spectacles, banquets avec accompagnement musical, manifestations sportives comportant une simple sonorisation générale musicale. La SACEM calculera le montant de la rémunération à payer.

Les démarches sont à effectuer auprès de la délégation de la SACEM au moins 20 jours avant la date de l'organisation d'une manifestation musicale occasionnelle.

Une fiche interne FFCT indiquant les démarches à effectuer sera diffusée ultérieurement.



La nouvelle charte graphique

En septembre, lors de la réunion des 12 et 13 septembre, le comité directeur a décidé d'adopter une nouvelle charte graphique.

Comme nous l'avions annoncé alors, cette charte devait être mise en place d'une façon progressive, au fil du temps, afin d'épuiser les stocks de papiers, et documents divers en réserve. Au niveau national, il avait été décidé de ne l'utiliser qu'à partir de l'assemblée générale de la FFCT.

Cycl@net n°28 a été conçu à partir de cette nouvelle charte. Comme vous pouvez le constater, le changement n'est pas une révolution puisque les visuels utilisés sont connus et figuraient déjà sur certains documents et supports existants tels que ceux ayant servi à la promotion de Paris – Pékin à vélo 2008.

Cette charte précise la frise et ses éléments, les couleurs, le slogan, la police de caractères et le logo.

La frise définit un univers de pleine nature. Elle est placée de préférence en bas de page. Elle se décompose en éléments qui peuvent être utilisés seuls pour agrémenter les textes.

Quatre couleurs ont été définies : vert, rouge, bleu et jaune. Lorsque la frise est utilisée complète, les éléments qui la composent doivent être de la même couleur.

Le slogan sert à exprimer l'idée générale que l'on souhaite diffuser. La phrase retenue est : **"Le tourisme à vélo"**.

La police choisie, **Frutiger**, facilite la lecture du texte. Une deuxième police plus "fantaisie" peut aussi être utilisée.

La forme initiale du **logo** n'est pas changée, mais l'écriture de Fédération française de cyclotourisme devient plus lisible. Une couleur pour chaque individu permet de mettre en exergue la notion de fédérer. Ce logo peut aussi être décliné en monochrome avec les quatre couleurs définies ci-dessus.

Remarque : la police utilisée dans ce document n'est pas Frutiger... De même, la frise n'est pas placée en bas ! Ce qui montre que cette charte autorise une grande souplesse d'utilisation.

Elle a été totalement réalisée en interne et n'a pas nécessité l'intervention d'un cabinet spécialisé ou d'une étude coûteuse.

Vous pouvez vous en procurer tous les détails en vous adressant à Évelyne Bacquet, service éditions de la Fédération : evb@ffct.org ou 01 56 20 88 91.

Responsables : Dominique Lamouller, Marie-Claude Jonac
N° ISSN : 1634-5290 - Tirage : 3 500 exemplaires

Diffusion :

membres du comité directeur, membres des commissions nationales et conseils disciplinaire,
présidents de ligues, présidents de comités départementaux,
présidents de clubs, centre national de cyclotourisme "Les 4 vents",
représentants départementaux élus des membres individuels,
présidents d'honneur : Marc Dobise, Jean-Michel Autier.